

# COMMUNE de SCIENTRIER

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU JEUDI 26 AVRIL 2018 – 20 H 00

Sous la Présidence de M. Daniel BARBIER, Maire,

Présents : BARRAU Jean-François, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DA COSTA Sandrine, DEAGE Patricia, LANOVAZ-DETURCHE Valérie, PINGET Philippe, REMY Alain.

Absents excusés : DESALMAND Joël (a donné procuration à DEAGE Patricia), MARECHAL Edwige, MARECHAL Jérôme, NAVILLE Catherine.

Absents : MENONI Andréa, PISANI Éric.

Mme BRON Isabelle est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et demande à ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir la mise à disposition de la salle polyvalente pour l'association Gym en Pays Rochois. Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord.

### 1. Validation avis C.A.O. Avant-Projet Sommaire construction nouvelle mairie :

M. le Maire indique que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 12 avril dernier pour étudier et valider le dossier d'Avant-Projet Sommaire pour la construction de la nouvelle mairie et les aménagements espaces extérieurs centre-bourg. Un plan est projeté.

Les travaux se feront en deux phases :

- Phase 1 : Construction de la mairie, aménagement espaces extérieurs (travaux début 2019 pour une durée de 12 mois).
- Phase 2 : Aménagement parking paysager, dépose minute (enchaînement pour une durée de 6 mois)

L'enveloppe financière se décompose de la façon suivante :

Phase 1 : 1 905 000.00 € H.T. soit 2 286 000.00 € T.T.C.

Phase 2 : 283 000.00 € H.T. soit 339 600.00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, suit l'avis de la C.A.O. et valide cet Avant-Projet Sommaire.

### 2. Modification des statuts de la Communauté de Communes Arve et Salève :

La C.C.A.S. a délibéré le 14 mars dernier et modifié certains articles de ses statuts. La commune de Scientrier, membre de la Communauté de Communes, doit les approuver.

M. le Maire présente les différents articles concernés :

Article 6 : Compétences obligatoires : Points modifiés : 6-1.1, 6-1.2 et 6-2.2.

Article 7 : Compétences optionnelles : Points modifiés : 7-1 et 7-2.

Article 8 : Compétences facultatives : Point supprimé : 8-1. Points rajoutés : 8-2 et 8-4 .

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, les statuts de la C.C.A.S.

### 3. Choix d'un cabinet Mission S.P.S. nouvelle mairie :

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante, que dans le cadre de la construction de la nouvelle mairie, un cabinet assurant la mission Sécurité Protection Santé doit être choisi.

Trois entreprises ont été consultées. Deux ont établi un devis.

Alpes Contrôles :

Phase bâtiment : 7 150.00 € H.T. soit 8 580.00 € T.T.C.

Phase aménagements extérieurs + bâtiment : 11 010.00 € H.T. soit 13 212.00 € T.T.C

Socotec :

Phase bâtiment : 6 270.00 € H.T. soit 7 524.00 € T.T.C.

Phase aménagements extérieurs : 4 830.00 € H.T. soit 5 796.00 € T.T.C. } soit au total 13 320.00 € T.T.C

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le cabinet ALPES CONTROLES – Agence d'Annecy – 3 bis impasse des Prairies – Annecy Le Vieux -74940 ANNECY.

#### **4. Choix d'un cabinet Mission C.T. nouvelle mairie :**

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante, que dans le cadre de la construction de la nouvelle mairie, un cabinet assurant la mission Contrôle Technique doit être choisi.

Trois entreprises ont été consultées. Deux ont établi un devis.

Alpes Contrôles : 9 350.00 € H.T. soit 11 220.00 € T.T.C.

Socotec : 8 960.00 € H.T. soit 10 752.00 € T.T.C.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le cabinet SOCOTEC - Agence Construction Annecy – Parc d'activités du Levray – 16 route de Nanfray – 74960 CRAN-GEVRIER

#### **5. Choix entreprise Sondage G2AVP nouvelle mairie :**

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante, que dans le cadre du projet de construction de la nouvelle mairie, une étude de sol complémentaire, de type G2AVP, doit être faite. Trois entreprises ont été consultées et ont établi un devis.

Sol Etude : 2 890.00 € H.T. soit 3 468.00 € T.T.C. / (option) 3 190.00 € H.T. soit 3 828.00 € T.T.C.

Geo-Arve : 2 767.50 € H.T. soit 3 321.00 € T.T.C.

Equaterre : 1 955.00 € H.T. soit 2 346.00 € T.T.C.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la SAS EQUATERRE - Agence Haute-Savoie Léman – 6 rue de l'Euro – Meythet - 74960 ANNECY.

#### **6. Subventions 2018 :**

M. le Maire présente à l'assemblée délibérante quatre demandes de subventions relatives à La Croix Rouge Française (Etablissement les Petits Princes), l'Association Le Bel Age, l'Association Nous Aussi et le Comité des fêtes de Scientrier.

Le Conseil Municipal ayant délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer :

- 400.00 € à l'association Le Bel Age.
- 200.00 € à l'association Nous Aussi.
- 400.00 € au Comité des fêtes de Scientrier.

Concernant la Croix Rouge Française une précision, suite à leur demande, lui sera réclamée.

#### **7. Convention de mise à disposition de la salle polyvalente Association Gym en Pays :**

M. le Maire présente à l'assemblée délibérante la demande de l'association Gym en Pays Rochois de louer la salle polyvalente afin de dispenser des cours de gymnastique à destination des adultes le mardi de 9h00 à 10h30 à compter du mois de septembre 2018, pour la saison 2018/2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de mettre à disposition de l'association Gym en Pays Rochois la salle polyvalente, suivant les conditions mentionnées dans la convention annexée à la présente, au tarif de 400.00 € pour l'année.

#### **8. Questions diverses :**

- Réunion entente sportive Arenthon/Scientrier : un point a été fait sur les dépenses respectives à attribuer aux deux collectivités. Mme DEAGE fait remarquer qu'il serait judicieux d'avoir un détail par poste. M. BARRAU va faire remonter l'information.
- M. BRANTUS a fait réaliser un devis pour l'enrobé de la zone artisanale, il faudra revoir le problème des trottoirs.